

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 027/2018

OBJET : Finances : Durée Amortissement des Investissements de la régie de l'eau

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois d'avril à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.**PROCURATIONS :** Françoise DAMILANO à Cathy DINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Pierre VESTRI à Jean Yves LESSATINI / Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe CENAZANDOTTI.**ABSENT :**

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règlements d'imputation des dépenses locales,

Vu l'arrêté NOR/ INT/ BOI006692A du 26 octobre 2001

Vu la nomenclature M49,

Après avoir entendu le rapport

Le Maire **propose** au Conseil de redéfinir les durées d'amortissement pour les différents investissements de la régie de l'eau selon les modalités suivantes :

- 203: Frais d'Étude- 5ans
- 204 : Subvention d'Investissements -15 ans
- 205 : logiciel - 5 ans
- 208 : Autres immobilisations incorporelles – 10 ans
- 212 : Agencements et aménagements de terrains – 40 ans
- 213 : Constructions - 60 ans
- 2156 : Matériel spécifique d'exploitation – 40 ans
- 2158 : Autres – 20 ans
- 218 : Autres immobilisations corporelles – 10 ans

Il est décidé au Conseil Municipal :

- de valider ces durées.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

.....
Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents : 23

Votants : 27

Absents : 0

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/04/2018

Affichage le : 17/04/2018